



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du garde des sceaux,
Ministre de la justice**

La cheffe de cabinet

Paris, le **20 SEP. 2023**

NOS REF : CAB/BDC/CV/NB/MAK
202210006571 -- 202310019813

Madame,

Les services de la présidence de la République ont transmis à Monsieur Eric Dupond-Moretti, garde des sceaux, ministre de la justice, votre nouveau courrier dans lequel vous faites part de vos réflexions portant sur le déroulement de la marche organisée par le collectif « Justice pour les victimes de la route », le 3 juin dernier.

C'est avec une particulière attention que Monsieur le ministre a pris connaissance des observations que vous formulez. Très sensible au ressenti que vous exprimez à la suite de cet événement et conscient de la douloureuse épreuve à laquelle les membres de votre famille et vous-même êtes confrontés depuis la disparition tragique de votre fils, Monsieur le ministre m'a confié le soin de vous répondre personnellement en vous renouvelant son soutien.

Néanmoins, dans le prolongement de la réponse qui vous a été adressée le 24 juin 2022, je me dois de vous rappeler qu'en raison des principes constitutionnels de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance de l'autorité judiciaire, il n'appartient pas au ministre de la justice de donner quelque instruction que ce soit dans le cadre de dossiers individuels, ni d'interférer dans les procédures judiciaires. Il ne lui appartient pas non plus de formuler des appréciations sur des décisions de justice ou d'en modifier la portée.

Toutefois, votre correspondance est transmise à la direction compétente du ministère de la justice.

Je tiens à vous assurer de la prise en considération des réflexions que vous formulez qui rejoignent la mobilisation du ministère de la justice dans la lutte contre la délinquance routière, en étroite collaboration avec tous les ministères concernés.

A ce titre, je suis en mesure de porter à votre connaissance que, conformément à cet engagement, la direction compétente du ministère de la justice, travaille activement, sous l'autorité de Monsieur le garde des sceaux, à renforcer le cadre légal applicable dans ce domaine et à consacrer, notamment, la notion d'homicide routier dans la loi.

.../...

Madame Laurence PAPON-FOURNIER
45 ancienne route Royale
33870 VAYRES

En ce qui concerne la procédure en cours, dont vous faites état, votre avocat, auquel le ministère de la justice ne saurait se substituer, est le mieux à même de vous procurer l'information juridique la plus complète et de vous assister.

Je rappelle que vous pouvez, par ailleurs, bénéficier gratuitement de renseignements juridiques et d'un accompagnement auprès des point-justice (lieux d'accès au droit) situés près de votre lieu de résidence dont les coordonnées vous seront communiquées via le numéro unique de l'accès au droit joignable au 3039. Ce service ouvert à tous est également accessible sur le site Internet : [ministère de la justice / Justice en région / Trouver un point-justice](#).

Vous soulignez les difficultés que vous avez rencontrées auprès d'une association d'aide aux victimes. Vos remarques contribuent aux efforts d'amélioration des moyens déployés afin de proposer une prise en charge spécifique des familles endeuillées.

Les organismes d'aide aux victimes du réseau [France Victimes](#) demeurent à votre disposition, dont les coordonnées vous seront fournies par téléphone (7 jours/7) au N° 116 006 (N° d'appel depuis tous les pays de l'Union européenne) ainsi que par courriel victimes@116006.fr ou sur le site www.france-victimes.fr.

Pour votre parfaite information, l'application mobile [justice.fr](#), lancée par le ministère de la justice, disponible depuis le 27 avril 2023, vise à simplifier la vie des justiciables pour les rapprocher de leur justice. Elle permet notamment de :

- trouver un tribunal ou un point-justice à proximité ;
- s'informer sur ses droits et démarches ;
- calculer ses droits (aide juridictionnelle, pension alimentaire, saisie sur salaire) ;
- appeler des numéros d'aide et d'orientation : 3039 Accès au droit, 116 006 aide aux victimes, 3919 Violences femmes info, etc. ;
- accéder aux annuaires des professionnels du droit : avocats, huissiers (aujourd'hui commissaires de justice), notaires, conciliateurs.

Permettez-moi de me faire l'interprète de Monsieur le garde des sceaux afin de renouveler aux membres de votre famille ainsi qu'à vous-même sa sincère compassion.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.



Marie-Agnès KIKANO